



Le Conseil de l'Action culturelle de l'ACC c'est quoi ?

Selon nos statuts (Article 17) : « Un conseil de l'action culturelle est institué dont la mission est de discuter des enjeux et des questions transversales qui sont en lien avec le but de l'association [...]. Le conseil de l'action culturelle est saisi de ces thématiques sur proposition du conseil d'administration, de l'équipe professionnelle de l'association ou de sa propre initiative. »

Concrètement, c'est une **rencontre conviviale**, animée dans une **dynamique de réflexion collective** (world café, sous-groupes, forum etc.) pour discuter **des enjeux du secteur** et de toutes **questions transversales** en lien avec les missions de l'ACC (former, représenter, promouvoir, conseiller, assister, analyser, ...).

Ex. : en 2023-2024, nous avons travaillé sur les critères d'attribution du Maribel, la campagne média ACC, les actions collectives liées au mémorandum politique, le pacte culturel suite aux élections, l'évaluation adaptative et inclusive.

Qui peut participer ?

Tous les membres de l'ACC mais aussi des expert.es invité.es en fonction des thématiques. C'est l'AG de l'ACC qui désigne les membres du CAC en respectant un équilibre à la fois des genres et de la représentation géographique.

Chaque CC peut proposer un ou une candidat.e au CAC : soit un.e de ses délégué.es, soit un membre de son CA, soit de son équipe professionnelle, soit un membre de son conseil d'orientation. Le candidat ou la candidate ne peut être une personne élue au conseil d'administration de l'ACC.

Le CAC version 2025

Après quelques années d'existence et une évaluation en 2023, le CAC a été repensé pour mieux correspondre aux objectifs fixés dans les statuts et aux envies des membres actuels. Pour la nouvelle formule, on ouvre, on élargit les horizons, on prend le temps, on propose plus d'animations en dynamique collective etc. Un ROI précise également les dispositions du CAC et son fonctionnement.

Quelles thématiques pour 2025 ?

L'ACC vous sollicitera régulièrement pour savoir quelles thématiques vous semblent primordiales pour le secteur.

Exemple de thématiques proposées par les membres actuels (liste non exhaustive) : évolution des métiers/cadres des CC, évolution des professionnel.les, place de l'artistes / Rémunération, PECA, évaluation du décret, développement de la comm' du secteur, Relation avec les pouvoirs locaux etc.



En gros le CAC, ce n'est pas :

L'indice boursier du secteur

Un conseil d'administration avec bilan comptable et gestion RH

Une réunion sans fin/faim

Concrètement ?

Durée du mandat : 5 ans (2025-2030)

Vous pouvez bien entendu démissionner quand vous le souhaitez ou renouveler votre mandat.

Fréquence : maximum 4 réunions/an

Nombre de membres : Pas de quorum requis. Actuellement il y a 10 membres (+ l'équipe de l'ACC), mais pour répondre aux objectifs du CAC, il est essentiel d'avoir plus de membres. Cela vous permet également de nous rejoindre en fonction des thématiques. **Plus de membres pour plus de souplesse !**



Des personnes ressources (expert.es) peuvent être invitées en fonction de la thématique évoquée. La représentation n'est pas prévue par les statuts, il n'y a donc pas de nécessité à donner procuration en cas d'absence, juste nous informer.



Dates 2025

Mardi 10 juin 2025

Mardi 4 novembre 2025

Timing : 10h-15h

Quoi une journée complète ?!

Pas d'inquiétude, même si tout n'est pas à la carte, vous pouvez décider de venir à une partie de la journée. L'idée étant de pouvoir prendre le temps de discuter et de se rencontrer, toujours avec du café et du thé qui coulent à flot.

Les membres du CAC ont proposé de scinder la journée en deux temps afin de faciliter la participation de ceux et celles qui n'ont pas la possibilité de se joindre à des journées complètes :

- Une moitié de la journée (+/-3h) est dédiée à la réunion du CAC
- Une pause repas partagé et convivial d'1h
- La deuxième moitié (1h/2h) permettant de prendre le temps de développer des sujets transversaux (moments plus informels, des débats et réflexions plus libres) ou visites de terrain en fonction du lieu.

Une journée assez courte pour que vous puissiez nous rejoindre, d'où que vous soyez !

Un compte-rendu est établi à la suite de chaque CAC (rédigé par l'équipe de l'ACC).



ACC ASBL

Avenue des Arts 7-8

1210 Bruxelles

+32 2 223 09 98

info@centres-culturels.be

(mise à jour avril 2025)